



<http://asspb33.free.fr/>  
[asspb33@laposte.net](mailto:asspb33@laposte.net)

Bordeaux, le 22 octobre 2007

Monsieur Nicolas SARKOZY  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

Lettre recommandée avec Accusé Réception

Objet : Catastrophe naturelle 2005

Monsieur le Président de la République,

La sécheresse de l'été 2003 a provoqué de très gros dégâts sur les maisons construites sur un sol argileux. Vous le savez mieux que quiconque puisque le classement en catastrophe naturelle sécheresse des communes concernées relevait de votre compétence en tant que Ministre de l'Intérieur.

L'Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties de la Gironde (ASSPB33) dont les adhérents que je représente sont au nombre de 500, a échangé à l'époque une correspondance suivie avec vous-même. En fin de compte, nous nous sommes félicités des résultats obtenus.

Les choses ne sont malheureusement pas terminées pour autant puisque à la suite de l'été 2005, de très nombreuses nouvelles maisons ont été touchées à leur tour par le même phénomène de déshydratation et de réhydratation des sols entraînant des mouvements de terrain. Nous vous avons d'ailleurs alerté en novembre 2006, mais depuis cette date, la situation n'a pas avancé. Plus de 200 communes ont déposé des dossiers à la Préfecture de Gironde pour obtenir la reconnaissance de cat'nat' sécheresse au titre de l'été 2005.

Comment comprendre que sur une même commune où il a été prouvé qu'il y avait de l'argile et que ce critère a été déterminant pour que cette commune soit reconnue en cat'nat' au titre de l'été 2003, les maisons fissurées par la sécheresse de l'été 2005 n'aient toujours pas été classées en cat'nat' plus de deux ans après les sinistres ?

On comprend le découragement, l'amertume voire même la colère de ces sinistrés de 2005. Ils cotisent comme les autres depuis des années pour des primes d'assurances les couvrant soi-disant pour d'éventuels sinistres cat'nat' sécheresse dont les montants sont en augmentation tous les ans. Il n'y a aucune raison que les uns aient été indemnisés et pas les autres ; tous relèvent jusqu'à ce jour de la même loi du 13 juillet 1982.

ASSPB33  
Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties de la Gironde  
51, avenue du Commandant d'Aussy  
33110 LE BOUSCAT  
Tél. : 05 56 02 93 20

Nous nous permettons de nous adresser directement à vous, Monsieur le Président de la République pour plusieurs raisons :

1°) Nous savons votre volonté de vous "engager totalement et personnellement" dans tous les dossiers du moment.

2°) Votre parfaite connaissance du sujet ne peut que vous impliquer davantage dans ce dossier.

3°) Madame ALLIOT-MARIE dont nous avons attiré l'attention sur la demande de reconnaissance de cat'nat' à la suite de l'été 2005 nous a fait seulement répondre qu'elle "s'enquiert de l'état d'avancement de ce dossier auprès des services compétents". Nous avons été déçus par cette réponse que nous aurions voulue plus concrète et plus positive.

Nous estimons en effet qu'il y a maintenant urgence à donner satisfaction aux sinistrés qui depuis plus de 2 ans vivent dans des maisons inconfortables, fissurées, et dont le patrimoine s'appauvrit de jour en jour, sans possibilité de vente.

Certains vous reprochent, Monsieur le Président de la République, de vouloir aller trop vite dans vos actions. Pour notre part, nous voudrions pouvoir croire que votre volonté d'agir sans tarder ne faiblira pas et que la commission interministérielle ad hoc fera diligence pour accomplir sa mission. Nous avons besoin, vu l'urgence, d'un geste fort de l'Etat et d'une obligation de résultats.

Au nom des sinistrés que je représente, je vous exprime, Monsieur le Président de la République, ma vive gratitude et vous prie d'agréer l'expression de ma très haute considération.

La Présidente  
Claude TOULOUSE